SAINTE-THORETTE



GUIDE PRATIQUE DU TAURICIEN

Edition 2016

SOMMAIRE

Le mot du maire 4
Sainte Thorette : Carte d'identité 4
Présentation de la commune 5
Un peu d'histoire 5
La population 5
La vie économique 5
Visite guidée 5
L'église 5
Le terrain de sport 6
Le Cher 6
L'école 7
La salle pour tous (ancienne école) 7
Le Restaurant 7
Les espaces verts 8
La municipalité 9
La mairie 9
Le conseil municipal 9
Les employés municipaux 10
Les employés du SIAGE 10
Les commissions 11
Les organismes intercommunaux 12
Communauté de commune Val de Cher et d'Arnon (CDC) 12
Pays de Vierzon 12
Syndicat Intercommunal pour l'Administration et la Gestion des Écoles (SIAGE) 13
Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) 13
Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE) 13
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable 14
Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire 14
CNAS : Comité National d'Actions Sociales 14
Vivre à Sainte Thorette 15
La vie associative 15
ABUL (Association berrichonne d'ultra léger) 15

Assotaulo (Association Tauricienne de Loisirs) 15
Association des Anciens Combattants 15
Le Comité Saint Vincent / Saint Blaise 15
L'APE, Association des Parents D'Elèves 15
La vie scolaire et périscolaire 16
Regroupement scolaire pédagogique Preuilly / Sainte Thorette 16
Cantine 16
DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) 16
Ramassage scolaire 17
Garderie 18
Organisation du périscolaire (NAP, nouvelles activités Périscolaires) 18
Voyage scolaire 18
Collège et Lycée 19
Bibliothèque municipale 20
La salle des fêtes 20
La vie économique de Sainte Thorette 21
La gestion des déchets 23
Poubelles individuelles 23
Tri sélectif 23
Déchetterie 23
Ramassage des encombrants 24
Le cimetière 25
Démarches administratives 26
Inscription sur liste électorale 26
Recensement militaire 26
Demande de document 26
Conservation des documents 28
Assainissement : schéma directeur 29
PLU (Plan Local d'Urbanisme) 29
Annuaire utile 30
Numéros d'urgence 30
Adresses utiles 30

LE MOT DU MAIRE

C'est un guide et un trait d'union entre les habitants. Edité dans les années 2000, il était tombé dans les oubliettes; peut-être parce que le papier est un peu désuet à l'heure d'internet. Nous le réactualisons car, comme nos prédécesseurs, nous voulons faciliter la vie des Tauriciennes et des Tauriciens, faire connaître les forces vives de la commune, les honorer aussi : en premier lieu, nos associations, car leurs animateurs sont des bénévoles admirables qui dépassent les moments de découragement pour proposer tout au long de l'année des rencontres enrichissantes source de bien-être. Les agents municipaux ensuite, car ils se donnent entièrement à leur tâche pour que notre cadre de vie soit le plus agréable possible. Les artisans et les commerçants enfin, qui contribuent activement au maintien des services dans nos zones rurales. Il serait injuste de ne pas citer les enseignants et tout le personnel des écoles qui œuvrent sans relâche pour permettre aux enfants de notre village d'être les citoyens de demain. Tous, ils contribuent au dynamisme du village et à la lutte contre l'individualisme. Qu'ils en soient remerciés.
Je vous souhaite une bonne lecture, que ce guide puisse simplifier votre vie quotidienne.

Bien à vous.

Alain DOS REIS

SAINTE THORETTE : CARTE D'IDENTITÉ

- **Région :** Centre-Val de Loire
- **Département :** Cher
- **Arrondissement :** Vierzon
- **Canton :** Mehun-sur-Yèvre
- **Syndicat mixte du pays :** Vierzon
- **Communauté de communes** : Vals de Cher et d'Arnon (02 48 51 13 73)
- **Code postal :** 18500
- **Code commune** : 18237
- **Maire :** Alain DOS REIS (2014 -)
- **Conseillers départementaux :** Sophie BERTRAND et Bruno MEUNIER
- **Président du conseil départemental :** Michel AUTISSIER
- **Président du conseil régional** : François BONNEAU
- **Député de la circonscription :** Nicolas SANSU
- **Président de la Communauté de Communes :** Rémy POINTEREAU
- **Population :** 477 hab. (2016)
- **Coordonnées** 47° 04' 56" Nord 2° 11' 59" Est
- **Altitude** Min. 107 m – Max. 146 m
- **Superficie** 26,54 km2

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Un peu d'histoire

La légende de Sainte Thorette proviendrait du nom d'une bergère qui vivait au XIIème siècle et qui se voua entièrement à Dieu.
Les recherches sur notre patronyme étant restées infructueuses, depuis le 14 juillet 2002, suite à un référendum populaire, les habitants de Sainte Thorette s'appellent désormais Tauriciens et Tauriciennes à l'origine du nom romain de notre village Tauricius.

La population

La population a connu son apogée en 1866 (719 habitants) puis déclina jusqu'en 1975 (276 habitants). Depuis, elle progresse à nouveau : 445 habitants en 1999, 470 habitants en 2012 et aujourd'hui en 2015, 477 habitants.

La vie économique

Sainte Thorette est avant tout une cité résidentielle, mais elle possède néanmoins une vie économique florissante. On peut y dénombrer :

- 10 exploitations agricoles
- 5 assistantes maternelles
- 4 artisans et autoentrepreneurs dans les domaines du bâtiment et de l'aménagement extérieur.
- 1 restaurant
- 1 garage automobile

Vous retrouvez en page 20 un annuaire de la vie économique de Sainte Thorette.
A noter également que le boulanger de Preuilly fait une tournée tous les matins à partir de 8h00, sauf le lundi.

Visite guidée

L'église



C'est l'édifice le plus important et le plus ancien du patrimoine communal. L'église est une ancienne chapelle des Templiers. Un tronçon attaché au chœur du côté du levant indique l'entrée de l'ancien prieuré qui existait là où est maintenant le jardin des guigniers ; les différentes pierres taillées ou dalles retrouvées antérieurement dans le sous-sol de ce jardin attestent de l'existence d'un ouvrage aujourd'hui disparu. A en juger par son style, l'église doit être du XIIème siècle, mais on ne peut dater avec certitude les fondations et la ruine du prieuré.

L’église de Sainte Thorette est parfaitement centrale. Le plein cintre s’y trouve mêlé à l’ogive ; les arceaux de la voûte, en pierre, présentent la forme d’un cœur. Elle comprend une abside ronde à l’est, un clocher carré annexé au sud.
L’abside est voûtée en cul-de-four, signe des édifices romans d’occident. La travée adjacente servant de chœur est voûtée en berceau aigu avec arc-doubleau. Les trois autres travées, sensiblement plus récentes, sont voûtées sur des nervures formant de magnifiques ogives romanes retombant sur des colonnettes plaquées aux murs. Les nerfs sont de profil torique.

Le terrain de sport



Situé route de Mehun juste avant la sortie du village, cette plaine de jeu comporte un espace enfant avec jeux, pour les tous petits ainsi que pour les plus grands, un terrain de basket, une table de ping-pong, un terrain de tennis-hand, trois terrains de pétanque, un terrain de foot à 11 et un terrain de foot à 7. Sur cette plaine est planté depuis 1999 un arbre par enfant. Vous retrouvez pour chaque arbre, le nom de l'enfant et l'année de plantation.

Le Cher



Vivre avec une rivière, ce n'est pas rien. Elle dessine le paysage et impose à ses riverains des contraintes incontournables. Ainsi le Cher qui nous vient de la Creuse et qui rejoint la Loire en Touraine, ne fait que passer chez nous. Mais quel passage ! Rives boisées à la végétation diversifiée, larges courbes ensablées d'îlots, seuils rocheux précédant les grands calmes où s'engourdit le courant, tout un programme varié qui s'anime plus ou moins énergiquement selon les saisons et l'abondance des eaux.
Mais tout cet espace est chargé de contraintes car cette eau est source de vie, mais son écosystème est fragile et perpétuellement menacé. Et pour maintenir son équilibre, il faut se tourner à la fois vers l'amont et l'aval.
Chemin d'eau, la rivière est chemin de vie. C'est avant tout un axe de communication. Nous recevons des offrandes de l'amont, et nous sommes responsables de celles que nous

expédions à l'aval. Le riverain d'une rivière ne peut s'enfermer dans une vision égoïste de ses intérêts privés. Il doit tenir compte des autres.
Pour préserver ce décor naturel et son écosystème, des associations veillent, comme l'association pour la défense et le développement touristique de la vallée du Cher, Etablissement Public Loire ou le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents - SICALA.

L'école



L'école se trouve route de Mehun, derrière la mairie. Elle a été ouverte aux enfants le 11 mai 2015. Toute neuve, elle profite des dernières normes en vigueur, elle offre un cadre idéal pour les enfants et pour les enseignants. Elle accueille une classe de PS et MS (petite section et moyenne section) et une classe de GS et CP (grande section et classe préparatoire). En plus des salles de classe, elle possède une cuisine, une salle de sieste et une salle de motricité.

La salle pour tous (ancienne école)

Investie dans l'ancienne école route de la petite école, la salle pour tous est un lieu chaleureux ou peuvent se retrouver jeunes et moins jeunes autour d'une partie de babyfoot, de ping-pong, de jeux de société, d'un film, d'un jeu vidéo, etc. C'est avant tout un lieu de rencontre pour les habitants de la commune.

Le Restaurant



A quelques dizaines de mètres du Cher, ce restaurant nommé « Aux rives du Cher » vous accueille les midis en semaine et certains soirs sur réservation.

Les espaces verts



Jardin des Guigniers (derrière l'église)



Terrain de loisirs, à Fublaine, espace de loisirs et de jeux aux abords du Cher, chemin de promenade au bord du Cher



La plage, un espace sablonneux et ombragé en bordure du Cher



Place des Tilleuls, à l'entrée du village côté route de Bourges

LA MUNICIPALITÉ

La mairie

La mairie de Sainte Thorette vous accueille pour répondre à vos questions, pour vous écouter, vous accompagner dans vos démarches administratives, pour faire le lien avec les activités, chantiers, informations de la commune.

Mairie de Sainte Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte Thorette
Tél : 02 48 57 34 45 / Fax : 02 48 57 12 83
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr



La Mairie est ouverte du mardi au samedi de 9h00 à 12h00. Tous mes matins, par roulement, le maire et ses adjoints tiennent des permanences.

Le conseil municipal



- Laurent GUILLAUD, conseiller, en charge de la communication
- Madeleine THONNIET, conseillère, en charge de l'environnement
- Damien TIBOEUF, conseiller
- Noëlle VIGOUREUX, 1ère adjointe, en charge des finances et du budget
- Céline HERVIEUX, conseillère, en charge des finances du budget
- Christophe D'AUBIGNY, conseiller, en charge du territoire
- Alain DOS REIS, maire
- Guylaine MALTHET, 3ème adjointe, en charge de l'énergie et de l'animation
- Nicole POUGET, 2ème adjointe, en charge du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Catherine LONGO, conseillère, en charge de l'environnement
- David LASNIER, conseiller

Les employés municipaux



De gauche à droite : *Manuel FARIA (agent technique),* Marilyne GUT (agent technique), *Séverine LAMBERIOUX (secrétaire de mairie), Laurent CHANFRAULT (agent technique) et Babette DELABARRE (agent d'accueil)*

Stéphane DOIREAU (agent technique)

Photo de Stéphane à venir

Les employés du SIAGE

Le SIAGE est le Syndicat Intercommunal pour l'Administration et la Gestion des Écoles).
De gauche à droite : Bernadette BONNICHON (cantine, entretien, NAP) - Francine PERRARD (ATSEM) - Marilyne GUT (agent technique)

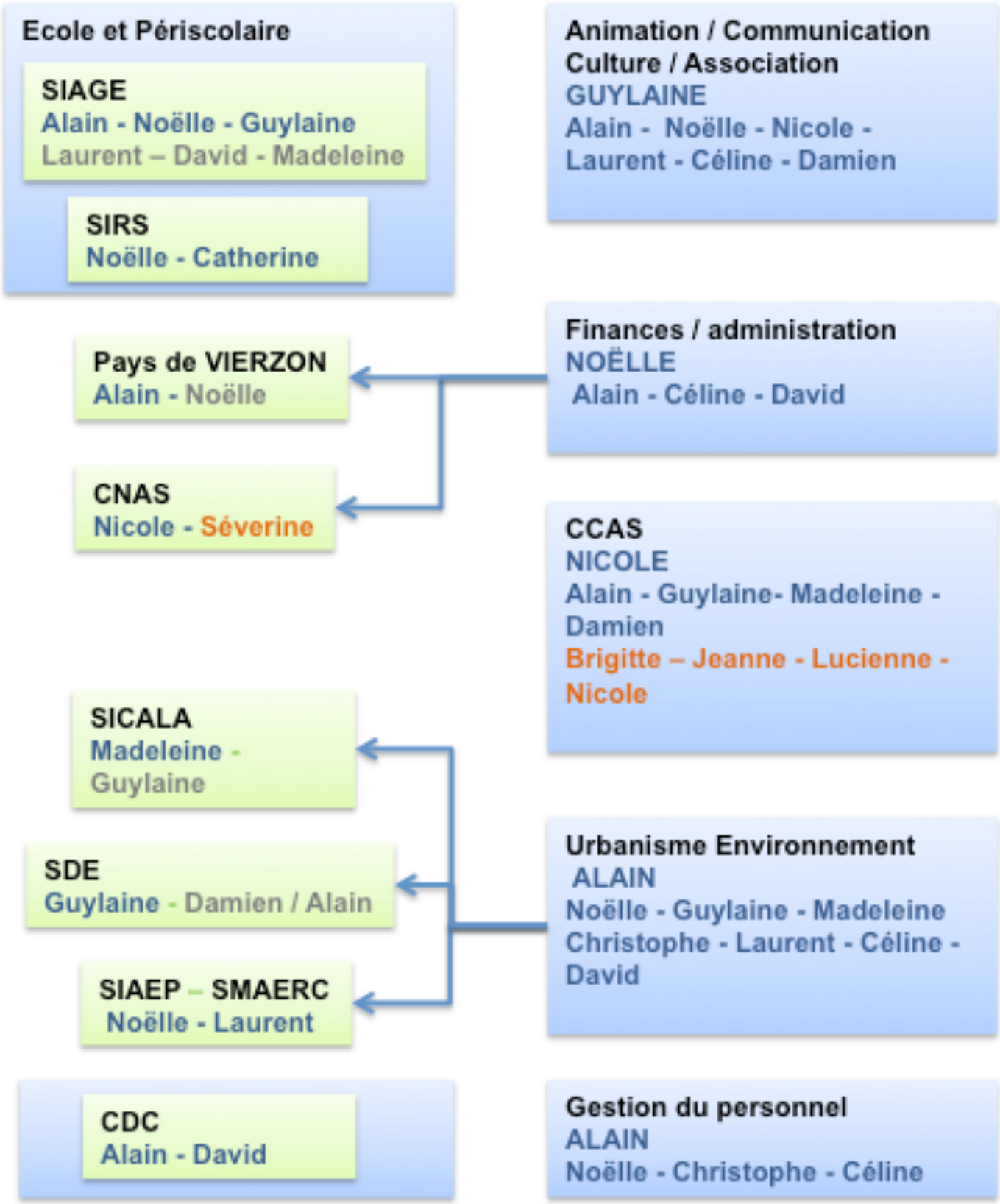


Photo de Leslie à venir

Leslie PLANTE (agent technique)

Non présentes sur la photo : Sabrina POITRENAUX (agent technique) - Isabelle BLANCHANDIN (secrétaire du SIAGE)

Les commissions



Les organismes intercommunaux

Communauté de commune Val de Cher et d'Arnon (CDC)



Les Commissions du Conseil Communautaire:

- Finances - budget - économie
- SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif - environnement
- Déchetterie - ordures ménagères
- Petite enfance
- Sport - jeunesse
- Travaux de voirie
- Artisanat - Commerce
- Commission d'appel d'offres
- Comité d'exploitation de la régie Villa Quincy

Président : Rémy POINTEREAU, Maire de LAZENAY
Représentants de Sainte Thorette : Alain DOS REIS, David LASNIER

Adresse : 13, rue des Tours, 18120 LURY SUR ARNON - Tél. : 02 48 51 13 73 - Fax : 02 48 51 13 74 - Courriel : cdc-vals-de-cher-et-darnon@wanadoo.fr

Pays de Vierzon

Compétence principale : la mise en œuvre du projet de développement du territoire en terme : économie, services à la population, environnement, culture, paysages, etc.
Le Pays n'a pas vocation à agir directement. Il accompagne les collectivités et acteurs locaux (associations, agriculteurs, entrepreneurs) dont les projets correspondent aux orientations par le conseil, l'assistance, le financement et la recherche de financements

Président : Jean-Pierre DELOINCE, Adjoint au Maire de Graçay
Représentants de Sainte Thorette : Alain DOS REIS, Noëlle VIGOUREUX

Adresse : 28 avenue Pierre Sémard - 18100 Vierzon - Tél. : 02 48 52 85 31

Syndicat Intercommunal pour l'Administration et la Gestion des Écoles (SIAGE)

Présidente : Annie MERLEN, Adjointe au Maire de Preuilly
Représentants de Sainte Thorette : Alain DOS REIS, Noëlle VIGOUREUX, Guylaine MALTHET

Adresse : 4 place de l'église 18120 PREUILLY - Tél.: 02 48 51 13 57 / fax : 02 48 51 13 57

Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)

Représentent les communes de moins de 30.000 habitants au sein des instances de l'EP Loire.
Mission : permettre aux élus de faire connaître leur point de vue sur l'aménagement et la gestion du bassin de la Loire.
Relais d'information qui permet de connaître sur le terrain, les différentes politiques publiques mises en œuvre, et de relayer les actions conduites par l'E.P.L. à l'échelle du bassin de la Loire.

Président : François GAMBADE, Conseiller municipal de Châteauneuf sur Cher
Les titulaires du Cher : Patrick BAGOT (Conseiller départemental du Cher) et Jean-Claude MORIN (Vice-Président Département Cher)
Représentants de Sainte Thorette : Madeleine THONNIET, Guylaine MALTHET

Adresse : CG du Cher Place Marcel Plaisant 18000 Bourges - Tél.: 02 48 27 80 00

Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE)

Distribution publique d'électricité / de gaz
Éclairage public : maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation, réparation, extension, et mise en valeur et maintenance préventive et curative
Énergie : diagnostic, conseil en énergies renouvelables…
Numérisation cadastrale et système d'information géographique (S.I.G.)

Président : Aymar DE GERMAY, Maire de Marmagne
Représentants de Sainte Thorette : Guylaine MALTHET, Damien TIBOEUF

Adresse : 7 Rue Maurice Roy, 18000 Bourges – Tél. : 02 48 50 85 40

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Service de distribution de l'eau potable assuré par SIAEP Preuilly / Sainte Thorette
Gère une population de 1981 habitants sur 4 communes - sous forme d'affermage
Ouvrages de distribution d'eau potable : Captage Le Carroir

Présidente : Monique CONVERGNE, Maire de Limeux
Représentants de Sainte Thorette : Noëlle VIGOUREUX, Laurent GUILLAUD

Adresse : 4, place de l'Eglise 18120 PREUILLY – Tél. : 02 48 51 13 57
Courriel : siaep.preuilly@wanadoo.fr

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire

Présidente : Marylène LEVILLAIN, Adjointe au Maire de Lazenay
Représentants de Sainte Thorette : Noëlle VIGOUREUX, Catherine LONGO

Adresse : 4 Place de l'Eglise 18120 PREUILLY – Tél. : 02 48 51 13 57
Courriel : sirs-lury@wanadoo.fr

CNAS : Comité National d'Actions Sociales

Association de loi 1901 s'adresse aux personnels des collectivités territoriales pour améliorer leur quotidien
Représentant de Sainte Thorette : Nicole POUGET

Adresse internet : www.cnas.fr

VIVRE À SAINTE THORETTE

La vie associative

ABUL (Association berrichonne d'ultra léger)



Président : Gaby ORTUNO
Siège social : La Perrière 18500 Sainte-Thorette
Téléphone : 02 48 57 13 95
Adresse internet : http://abul.asso.fr
Manifestation : journée de découverte et d'apprentissage de l'ULM

Assotaulo (Association Tauricienne de Loisirs)

assotaulo@yahoo.fr

Présidente : Nadine DOS REIS
Siège social : 21, route de Mehun 18500 Sainte Thorette
Téléphone : 02 48 57 38 22
Mail : assotaulo@yahoo.fr
Manifestations : balades contées, mille lectures d'hiver, randonnées, concours de pétanque, marché gourmand, ateliers divers.

Association des Anciens Combattants



Président : Guy RIFFAULT
Siège social : 27, rue Jean Mermoz 18500 Mehun sur Yèvre
Téléphone : 06 10 40 05 76
Peuvent être adhérents celles et ceux qui ont fait leur service militaire.
Manifestations : cérémonies commémoratives de l'armistice du 08 mai 1945 et du 11 novembre 1918 (dont le repas est ouvert à tout le monde), concours de belote (2 fois par an).

Le Comité Saint Vincent / Saint Blaise

Président : Daniel MONDIN
Siège social : Les Ronces 18500 Sainte Thorette
Téléphone : 02 48 57 38 01
Manifestations : fête de la Saint Vincent / Saint Blaise : cérémonie et bal (en janvier), brocante (1er week-end de juillet).

L'APE, Association des Parents D'Elèves

Présidente : Nadine PROT
Siège social : 2 pl Eglise, 18120 PREUILLY
Téléphone : 02 48 71 84 57
Manifestations organisées : feux de la Saint Jean, dîner dansant. Les recettes sont directement utilisées pour le voyage scolaire des enfants.

La vie scolaire et périscolaire

Regroupement scolaire pédagogique Preuilly / Sainte Thorette

Classe maternelle et Cours Primaire :

Route de Mehun - 18500 Sainte Thorette

Téléphone : 02 48 57 22 51

Horaires : L Ma J V : 8h15-12h15 13h15-15h15 Me : 8h15-11h15
Directrice Sainte Thorette : Anne Laure CHANEZ
Institutrices : Anne Laure CHANEZ (PS et MS), Christiane ZAREMBA (GS et CP)

Classes élémentaire et moyenne (CE1, CE2, CM1 et CM2)

2 place de la république, 18120 PREUILLY

Téléphone : 02 48 23 20 71

Horaires : L Ma J V : 8h25-12h25 13h25-15h25 Me : 8h25-11h25
Directeur Preuilly : Mr HARRISSON
Instituteurs : Mr HARRISSON (CE1 et CE2), Aurélie ROUZEAU (CM1/CM2)

Les enfants sont initiés aux activités sportives :

- PS et MS pratiquent la gymnastique le mercredi matin à Méreau.
- GS et CP pratiquent la natation le vendredi matin à Mehun sur Yèvre.

Cantine

Les tarifs des repas à la cantine, située à l'école primaire de Preuilly, sont revus chaque année au mois de novembre. Les prix des repas pour 2015/2016 sont de :

- 3.10€ / repas pour un enfant
- 4.40€ / repas pour les institutrices, les ATSEM, les stagiaires
- 5.50€ / repas pour les adultes extérieurs

Règlement effectué à la mairie de Preuilly

DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

Sainte Thorette dépend de l'académie d'Orléans-Tours et, en particulier, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher (DSDEN, le nouveau nom de l'inspection académique) pour ce qui est des écoles primaires.

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale peut être contacté :

Téléphone : 02 36 08 20 00

Mail: ce.ia18@ac-orleans-tours.fr,

Cité Condé, bâtiment F Rue du 95ème de ligne, BP608 - 18016 Bourges Cedex

Sainte-Thorette dépend en outre de la circonscription éducation nationale de Vierzon, dont l'inspecteur est Monsieur Laurent DELAUME :

Téléphone : 02.36.08.20.10

Mail : ce.ien18-vz@ac-orleans-tours.fr

Secrétariat : Christine BOUCHONNET 9 av. MalP. Leclerc de Hauteclocque 18100 VIERZON

Ramassage scolaire

Le transport scolaire est géré par le syndicat intercommunal de ramassage scolaire (SIRS) de Lury-sur-Arnon. Son siège social et son secrétariat se trouvent à Preuilly :

4, place de l'église - 18120 Preuilly

Secrétaire : Isabelle BLANCHANDIN

Téléphone : 02 48 51 13 57

Le fonctionnement de ce service relève de la compétence du conseil départemental qui le délègue au SIRS. Tous les enfants doivent posséder une carte de ramassage scolaire pour être assurés en cas d'accident. Des imprimés sont à votre disposition en mairie. Les pièces à fournir sont : 2 photos d'identités + imprimé avec le cachet de l'établissement.

Les horaires pour l'année scolaire 2015-2016 sont les suivants :

arrêts	Matin LMJV	Soir LMJV	Matin Me	Midi Me	Avant Midi LMJV	Après Midi LMJV
	BOUR.016	BOUR.816	BOUR.016	BOUR.16M		
QUINCY Bourg	6h37	19h06	6h37	13h11		
PREUILLY école	6h42	19h01	6h42	13h06		
STE THORETTE Mairie	6h47	18h56	6h47	13h01		
STE THORETTE rte de Bourges	6h48	18h55	6h48	13h00		
MARMAGNE Cors	6h53	18h50	6h53	12h55		
Bois Chanoine	7h00	/	7h00	/		
Marmignolles	7h03	18h45	7h03	12h50		
Bois Chanoine	/	18h52	/	12h47		
BOURGES Gare routière	7h22	18h20	7h22	12h25		
	RP44.001	RP44.601				
Plotard	8h10	16h45	8h00	11h50	/	/
Fublaine	8h15	16h50	8h05	11h55	/	/
PREUILLY école	8h20		8h10		/	13h35
STE THORETTE école maternelle	8h25	16h35	8h15	11h40	12h05	13h27
PREUILLY école	8h35	16h27	8h25	11h30	12h10	13h20
STE THORETTE école maternelle		16h20		11h25	12h20	/

Garderie

En dehors des nouveaux rythmes scolaires, il est possible aux enfants d'être pris en charge en garderie. La garderie se situe dans le local de la cantine à Preuilly :

2, place de la république - 18120 Preuilly

Téléphone : 02 48 51 31 00

Horaires d'accueil : matin 7h15-8h30 soir : 16h30-18h45

Tarifs 2015/2016 :

- Adhésion : 11€ / famille
- Matinée complète : 1.70€ / enfant
- Soirée complète : 2.50€ / enfant

Règlement effectué à la mairie de Preuilly

Organisation du périscolaire (NAP, nouvelles activités Périscolaires)

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place sur les communes du regroupement pédagogique Preuilly/Sainte Thorette dès la rentrée 2014/2015. Elle s'articule comme ceci :

- L'école se termine chaque jour à 15h15(Sainte Thorette) / 15h25 (Preuilly), soit une heure plus tôt que les années précédentes.
- Les enfants ont école le mercredi matin.
- Les horaires de bus sont adaptés aux heures de fin des NAP, le ramassage en fin de journée est réalisé à 16h20 (Sainte Thorette) / 16h27 (Preuilly).
- Les enfants peuvent suivre une activité périscolaire après les cours : les lundi, mardi et jeudi pendant une heure à Sainte Thorette ; les mardi et jeudi pendant une heure et demi à Preuilly.
- Les enfants peuvent rester en garderie après les cours jusqu'à 16h25 quand il n'y a pas d'activité périscolaire.
- Les activités périscolaires sont renouvelées à chaque fin de cycle, un cycle étant défini de vacances à vacances. Elles sont animées par les FRANCAS. Un passeport est remis aux parents pour le choix des activités.
- Les activités sont GRATUITES

Voyage scolaire

A l'initiative des institutrices de Sainte Thorette, subventionné par l'APE, la coopérative scolaire et les deux mairies, un voyage est organisé tous les deux ans pour les élèves des classes de petite section (PS) à cours préparatoire (CP).

Collège et Lycée

Collège Irène Joliot-Curie
6 Boulevard de la Liberté, 18500 Mehun-sur-Yèvre
Tél : 02 48 23 44 10
Mail : http://www.college-mehun.com

Lycée Edouard Vaillant
41 Bis Rue Charles Hurvoy, 18100 Vierzon
Tél : 02 48 71 17 24

Lycée Albert Camus
Rue d'Héry, 18100 Vierzon
Tél : 02 48 83 18 50

Lycée Fernand Léger
56 Rue Jules Guesde, 18100 Vierzon
Tél : 02 48 83 18 40

Lycée LITTRE
10 Rue Littré, 18000 Bourges
Tél : 02 48 70 32 18

Lycée St Exupéry
Rue Marguerite Audoux, 18000 Bourges
Tél : 02 48 50 35 71

Horaires du ramassage scolaire entre Sainte Thorette et Mehun sur Yèvre (SIRS)

arrêts	Matin LMJV	Soir LMJV	Matin Me	Midi Me
	MEHU.010	MEHU.710	MEHU.M10	MEHU. 10M
STE THORETTE Petit Brétigny	7h10	/	7h15	/
Fublaine	/	17h48	/	13h01
Plotard	7h35	17h44	7h35	12h57
Fublaine	7h40	/	7h40	/
Champigny	/	17h39	/	12h53
Petit Brétigny	/	17h34	/	12h49
STE THORETTE Mairie	7h45	17h30	7h45	12h45
MEHUN Somme Place	7h50	17h20	7h50	12h35
Route de Somme	7h52	17h17	7h52	12h32
Chemin de Vaubut	7h54	17h15	7h54	12h30
MEHUN Collège	7h58	17h10	7h58	12h25

Horaires du ramassage scolaire entre Sainte Thorette et Vierzon (SIRS)

arrêts	Matin LMJV	Soir LMJV	Matin Me	Midi Me
	MEHU.014	MEHU.814	MEHU.M14	MEHU. 14M
STE THORETTE Mairie	7h00	19h04	7h00	13h04
PREUILLY école	7h06	18h58	7h06	12h58
QUINCY Bourg	7h15	18h49	7h15	12h49
BRINAY Fosse	7h23	18h41	7h23	12h41
BRINAY Bourg	7h26	18h38	7h26	12h38
Le Prée	7h27	18h37	7h27	12h37
Les Bruns	7h29	18h35	7h29	12h35
VIERZON H. Brisson	7h45	18h15	7h45	12h15

Horaires du ramassage scolaire entre Sainte Thorette et Bourges (ligne 18)

arrêts	Matin LMJV	Soir LMJV	Matin Me	Midi Me
	BOUR.016	BOUR.816	BOUR.016	BOUR.16M
QUINCY Bourg	6h37	19h06	6h37	13h11
PREUILLY école	6h42	19h01	6h42	13h06
SAINTE THORETTE Mairie	6h47	18h56	6h47	13h01
SAINTE THORETTE Rte de Bourges	6h48	18h55	6h48	13h00
MARMAGNE Cors	6h53	18h50	6h53	12h55
Bois Chanoine	7h00	/	7h00	/
Marmignolles	7h03	18h45	7h03	12h50
Bois Chanoine	/	18h52	/	12h47
BOURGES Gare routière	7h22	18h20	7h22	12h25

Bibliothèque municipale



La bibliothèque est ouverte au 1er étage de la mairie. En partenariat avec la Direction de la Lecture Publique (Cher), elle offre une collection importante d'ouvrages. Nos bénévoles vous accueillent chaque samedi matin de 10h30 à 12h et tous les 15 jours le vendredi de 15h15 à 17h15 en présence de Babeth. Ce service est gratuit pour tous les Tauriciens. Un portage des ouvrages à domicile est possible sur demande pour les personnes à mobilité réduite.

La salle des fêtes



DESCRIPTION DES LOCAUX
Hall d'entrée / vestiaire
Salle de 63m2
Capacité d'accueil : **60 personnes**
Cuisine équipée
Sanitaires
Tables – chaises

RÈGLEMENT D'UTILISATION ET DE LOCATION
Document remis au locataire lors de la location et affiché en salle
Contrat de location établi
État des lieux et inventaire des matériels mis à disposition réalisé

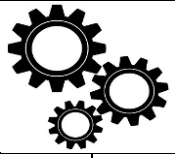
TARIFS	½ journée (sans repas)	1 journée	2 journées	**Caution**	**Caution ménage**
	50% versés en arrhes - Solde versé lors remise des clefs				
Locataire domicilié à Sainte-Thorette	50€	100€	170€	500€	50€
Personne extérieure	85€	170€	240€		
Chauffage Période hivernale	10€	20€	40€		
Gratuit Association locale					

DOCUMENTS À FOURNIR
Chèques à l'ordre du Centre des Finances publiques :

- de réservation : arrhes 50 % du montant du tarif de la location
- de caution

Attestation d'assurance couvrant risque inhérent à la location

La vie économique de Sainte Thorette

EXPLOITATIONS AGRICOLES CEREALIERES		
Société des grandes Chaumes (Mr CORBRION)	Les Grandes Chaumes	02 48 57 34 41
S.C.E.A. Laurent GABILLOUX	Les Maisons Neuves	02 48 57 34 30
DE GRULLY Jean	Lieu-dit La Madeleine des Buis	02 48 55 15 27
Mr KORCABA	1, Lieu-dit Villeperdue	02 48 57 46 95
Daniel MONDIN	Les Ronces	02 48 57 38 01
Stéphane PORCHERON	Lieu-dit Villeperdue	
JAGET ROUSSEAU NELLY MICHELE	Lieu-dit la Grande Croix	02 48 57 34 56
Mr TATIN	La Perrière	02 48 57 34 46
MECANIQUE GENERALE		
Ets OMECA	14 Route de Mehun	02 48 57 32 83
GARAGE AUTO		
Régis PYAT	32, route de Bourges	09 83 03 18 98
RESTAURATION		
Aux Rives du Cher	7 Route de Reuilly	09 81 49 01 81

TRAVAUX - BATIMENT - AMENAGEMENTS EXTERIEURS		
Menuiseries du bâtiment - B.A.P - Laurent DELABARRE	1, chemin de la Pomerelle	02 48 57 04 35
Peinture - plaquiste - Bruno BOURSAT	14, route de Bourges	02 48 57 47 18
Aménagement extérieur - gros œuvre bâtiment - Michel LINZE	Aménagement extérieur - gros œuvre bâtiment - Michel LINZE	02 48 57 21 31
Courtage & Services Travaux - Damien STEVENIN	18 Plotard	06 01 31 02 95 d.stevenin@courtage-services-travaux.fr

ASSISTANTES MATERNELLES		
Mme Magalie BERTRAND	2, chemin de Charost	02 48 64 77 60
Mme Nadine BURLAUD	4, route de Mehun	02 48 57 24 89
Mme Marie Thérèse CHERI	5, La Peupleraie	02 48 57 21 32
Mme Claudine FERREIRA	2, Villeperdue	02 48 57 05 70
Mme Dominique LINZE	14, Les Bords du Cher	02 48 57 21 31

La gestion des déchets

La gestion des déchets est une compétence de la communauté de commune.

Poubelles individuelles

Des poubelles verts pour les déchets non soumis au tri sélectif sont mis à disposition pour tout résidant de Sainte Thorette, de taille adaptée au nombre de personnes vivant dans le foyer. Chaque nouvel habitant doit venir s'inscrire en Mairie pour bénéficier de ce service d'enlèvement des déchets.
Des pièces détachées sont fournies pour les containers, en cas de casse adressez-vous à la Mairie.

La collecte des poubelles verte s'effectue vers 5h le jeudi matin.

Tri sélectif

Un certain nombre de dispositions est prise pour le tri de ses déchets :

PAPIER :
Ils doivent être mis dans les sacs jaunes, à disposition en mairie.



Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent ! Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus… Mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes.

VERRE + VETEMENTS :
La benne se situe au terrain de sport - ***route de Mehun - 18500 Sainte Thorette***

Déchetterie

Les coordonnées de la déchetterie pour le territoire de Sainte Thorette sont les suivantes :

Route de Quincy les Usages - 18120 Lury-sur-Arnon
Tél : 02 48 51 73 82

Lundi	09h00-12h20	13h30-17h20
Mardi	09h00-12h20	13h30-17h20
Mercredi	09h00-12h20	13h30-17h20
Jeudi	FERMETURE	
Vendredi	09h00-12h20	13h30-17h20
Samedi	08h00-12h20	13h30-16h50

Ramassage des encombrants

Le ramassage des encombrants est réalisé une fois par an. Une information municipale vous indique la date du ramassage et vous rappelle les conditions à respecter pour l'enlèvement.
Sont acceptés:

- sommiers, matelas, canapés, meubles, moquettes,
- réfrigérateurs, gazinières, poste de télévision,
- vélos, cyclomoteurs, portières de voitures,
- récipients vides, grillages enroulés,
- tout objet en tôle de dimensions inférieures à 80cm
- branchages liés en fagots de 80cm de long maximum,
- cartons, caisses en bois et polystyrènes, jouets,
- pneumatiques VL à raison de 4 unités par foyer

Refus de tri

Seront systématiquement refusés par le prestataire de collecte :

- Les sacs de tri contenant : des gravats, des végétaux, des vêtements, du polystyrène, du verre
- Les sacs et/ou bacs d'ordures ménagères contenant : des gravats, des végétaux

En cas de non-conformité, votre sac ne sera pas ramassé et un autocollant sera apposé sur le sac jaune. En cas de doute sur la nature de l'erreur commise, n'hésitez pas à contacter le service gestion des déchets au 02 48 51 32 02.

Assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est une compétence de la Communauté de Communes qui doit s'assurer que la réglementation en vigueur en matière d'assainissement des eaux usées est bien respectée.
Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif sur le territoire a été effectué gratuitement de 2009 à 2011 et a permis d'obtenir un état des lieux des installations existantes, qu'elles soient conformes ou non conformes.
La réglementation nous impose la mise en place de contrôles périodiques sur toutes les installations qu'elles soient neuves ou à rénover, afin d'en vérifier le bon fonctionnement.
En décembre 2013, le Conseil Communautaire a délibéré sur le mode de fonctionnement du service SPANC en optant pour une gestion en régie directe qui s'avère moins onéreuse pour l'usager. Un technicien a été recruté afin d'assurer toutes les prestations relatives au SPANC (étude des demandes d'assainissement neufs, contrôles de la bonne réalisation des travaux, diagnostics préalables aux ventes, contrôles périodiques). Dans le cadre de sa mission, il peut également conseiller gratuitement les administrés qui souhaitent des informations sur la rénovation de leur assainissement.
Le prix de ces prestations a été délibéré le 17 décembre 2013 et en particulier le montant du contrôle périodique de bon fonctionnement obligatoire (1 fois tous les 8 ans pour les

installations classiques et 1 fois tous les 4 ans pour les micros stations) qui a été fixé à 160 €. Afin de limiter l'impact de cette prestation sur les ménages, il a été décidé de demander le paiement de 20 € de 2014 à 2022 au lieu de 160 € en une fois.
Le prix des prestations 2016 a été fixé comme suit :

- Contrôle du Projet 1ère demande GRATUIT
- Contrôle du Projet demandes suivantes 20€ T.T.C.
- Contrôle de réalisation des travaux 1ère demande GRATUIT
- Contrôle de réalisation des travaux demandes suivantes 35€ T.T.C.
- Contrôle périodique 160€ T.T.C. sur 8 ans (20€/an)
- Diagnostic dans le cadre d'une vente 160€ T.T.C.
- Conseil GRATUIT

Le cimetière

Le cimetière comprend trois zones séparées :

- La zone des tombes

 Concession cinquantenaire (coût 95€)
 Concession trentenaire (coût 65€)

- Le jardin du souvenir

- Le columbarium (coût 120€ la 1ère urne / 20€ par urne suivante dans une même case)

Tous les détails sont disponibles en Mairie.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Inscription sur liste électorale

Tout nouvel habitant doit venir se présenter en Mairie pour s'inscrire sur les listes électorales, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Recensement militaire

Chaque jeune doit être recensé en mairie à l'âge de 16 ans. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Demande de document

Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût et observations
Déclaration de naissance d'un enfant	Mairie de naissance	Livret de famille ou carte d'identité Certificat d'accouchement établi par le médecin ou la sage-femme	Déclaration à faire dans les trois jours après l'accouchement, quatre jours si le troisième est férié
Reconnaissance d'un enfant	Mairie de son choix	La reconnaissance peut se faire avant la naissance, pendant la vie de l'enfant ou après la mort de l'enfant, avec une pièce d'identité	L'enfant portera le nom du premier des parents qui l'a reconnu. L'enfant sera légitimé en cas de mariage de ses parents, il suffit de la signaler lors de l'établissement du dossier de mariage
Formalités pour mariage civil	Mairie choisie pour le mariage (domicile de l'un des conjoints)	Dossier retiré en mairie à compléter	Dossier complet à déposer un mois avant la date du mariage
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille Certificat médical de décès	Déclaration dans les 24h qui suivent le décès
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance - (1)	Indiquer votre date de naissance, vos noms et prénoms (nom de jeune fille éventuellement)	Délai d'obtention : sur place, immédiatement, par correspondance, par retour de courrier (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse)
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer la date du mariage, noms et prénoms des conjoints	Idem acte de naissance
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou dernier domicile	Indiquer la date du décès, les noms et prénoms (nom de jeune fille)	Idem extrait de naissance
Concession cimetière	Mairie dont dépend le cimetière		Différentes concession (achat et renouvellements)
Inhumation / exhumation	Mairie dot dépend le cimetière		
Transports de corps	Pompes funèbres		Pompes funèbres qui assure le transport
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage		Délivré au moment du mariage
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date, lieu de mariage et naissance	
Certificat de vie commune	Mairie du domicile	Pièce d'identité de chaque concubin, 2 témoins munis de pièce d'identité et d'un justificatif de domicile	Délai d'obtention : immédiat
Carte national d'identité sécurisée	Mairie du domicile		
Carte nationale d'identité sécurisée	Mairie du domicile	**1ère demande** : Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - 2 photos d'identité - 1 justificatifs de domicile - autorisation parentale pour les mineurs (présentation du livret de famille) **Pour un renouvellement** : 2 photos d'identité - 2 justificatifs de domicile - ancienne carte d'identité	Présence obligatoire du demandeur Délai d'obtention : environ 1 mois Validité : 15 ans Gratuit En cas de perte, 25€

Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût et observations
Duplicata du permis de conduire	Mairie du domicile ou Préfecture	Imprimé à remplir - 2 photos d'identité - Ancien permis (si détérioration) - Déclaration perte ou vol (cas échéant)	25€
Carte grise	Imprimé fourni en Préfecture ou sur le site internet .gouv.fr	Certificat de vente - Certificat d'immatriculation - Certificat de non gage - Justificatif de domicile	Paiement par chèque Délai d'obtention : 15 jours
Attestation de non gage	Préfecture du Département d'immatriculation du véhicule	Imprimé à prendre en Mairie	Attestation gratuite Fournir une enveloppe timbrée à votre adresse pour retour
Passeport	Dans toute mairie équipée d'une station biométrique. Pour les plus proches : mairie de Mehun sur Yèvre, mairie de Bourges, mairie de Vierzon	**1ère demande** : 2 photos d'identité (+2 par enfant de - de 15 ans), 1 justificatifs de domicile, Livret de famille ou carte d'identité en cours de validité, Autorisation parentale pour les mineurs En cas de divorce, fournir le jugement précisant le droit de garde des enfants **Pour un renouvellement**, Toutes les pièces plus l'ancien passeport	Présence obligatoire du demandeur Timbre fiscal de 86€ Validité : 10 ans
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance	Livret de famille ou acte de naissance Par correspondance, joindre enveloppe timbrée à votre adresse	Adresse Tribunal d'Instance : 8 rue des Arènes 18000 BOURGES
Casier judiciaire (extrait bulletin n°3)	Casier Judiciaire National	Mentionner sur la demande : nom, prénom (nom de jeune fille), date et lieu de naissance, filiation fiche individuelle d'Etat-civil	Délai d'obtention : 15 jours minimum Validité : 3 mois Adresse : 107 rue du Landreau 44079 NANTES
Carte d'électeur	Mairie du domicile ou de la commune sur laquelle on est inscrit au rôle des contributions directes locales	1 justificatif de domicile Carte d'identité ou livret de famille Ancienne carte	Se présenter en Mairie entre le 1er mars et le 31 décembre, pour l'année suivante
Mise à jour des listes électorale	En cas de déménagement, s'adresser à la mairie du nouveau domicile		En cas de déménagement, la mise à jour assure la radiation automatique des anciennes listes,.
Recensement militaire (16 ans) Garçons et filles	Mairie du domicile	Livret de famille des parents Carte d'identité en cours de validité	Se faire recenser dans le mois du 16ème anniversaire
Ouverture ou transfert d'un débit de boisson	Renseignements en Mairie		
Plis d'huissiers	Mairie du domicile	Présenter l'avis et une pièce d'identité	

(1) Pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger, ou ayant acquis la nationalité française, s'adresser au ministère des affaires étrangères, service central de l'état civil - 11 rue de la maison blanche - 44941 NANTES CEDEX 09 tél : 02 51 77 30 30 fax : 02 51 77 36 99 - www.diplomatie.gouv.fr

Conservation des documents

☞ **TOUTE LA VIE :**

- Le livret de famille
- Les diplômes
- Le livret militaire et les pièces qui le complètent
- Le contrat de mariage, Les testaments
- Les titres et règlement de copropriété
- Les livrets de Caisse d'Épargne
- Carnet de santé
- Les engagements de location et les baux
- Carte de sécurité sociale
- Tout ce qui concerne les pensions civiles et militaires
- Certificats de vaccination
- Tout ce qui concerne la retraite
- Tout ce qui concerne la santé
- Les factures des travaux ou réparations ou achat d'une certaine importance
- Carte de groupe sanguin (sur soi)
- Dossiers médicaux : radiographies, analyses, certaines ordonnances

☞ **TRENTE ANS :**

- Les quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparations d'un dommage
- Reconnaissance de dette civile

☞ **DIX ANS :**

- Les devis et marchés des architectes et des entrepreneurs
- Reconnaissance de dette commerciale
- Facture EDF - GDF et preuves de paiement

☞ **SIX ANS :**

- Les déclarations de revenus
- Les avertissements du percepteur
- Les copies des renseignements fournis à l'administration des finances
- Les preuves du paiement de vos impôts

☞ **CINQ ANS :**

- Les pièces justificatives de paiement :
 - Des intérêts de toutes sommes dues en vertu d'un prêt ou autre
 - Des arrérages de rentes, des pensions alimentaires
 - Des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
 - Des allocations de chômage
 - Les doubles des bulletins de paie de vos employés émargés par eux

☞ **DEUX ANS :**

- Les factures de téléphone et preuves de paiement
- Les quittances de primes d'assurances

☞ **UN AN :**

- Les certificats de ramonage
- Les factures des transporteurs, la preuve de leur paiement et les récépissés de transport

☞ **SIX MOIS :**

- Les notes d'hôtel, de restaurant et de pension et la justification de leur règlement

Assainissement : schéma directeur

Pour traiter le problème persistant de l'assainissement, nous avons constitué un groupement de communes. Six communes de la CDC (Communauté de Communes) en font partie : Brinay, Chéry, Cerbois, Limeux, Quincy, Sainte Thorette. Le dossier sera en partie traité par le service administratif de la CDC.
Pour ce qui concerne Sainte Thorette, la grande majorité des logements sera en assainissement autonome.
Les diagnostiques réalisés par Mr GERMOND, technicien de la SPANC (Le Service Public d'Assainissement Non Collectif) vous permettront de connaitre l'état de votre assainissement et de prendre les dispositions nécessaires à son bon fonctionnement.
Trois cas peuvent se présenter :

- L'assainissement est conforme à la réglementation et fonctionne correctement.
 → Rien à faire.
- L'assainissement n'est pas conforme à la réglementation mais fonctionne correctement et ne présente pas de risque sanitaire.
 → Le remise en état n'est pas demandée dans les 4 ans.
- L'assainissement n'est pas conforme à la réglementation et présente un risque sanitaire (rejet d'eaux usées dans un milieu naturel)
 → Une réparation urgente est nécessaire

NOTA : l'Agence de l'Eau peut accorder des subventions sous conditions particulières.

Avant d'entreprendre des travaux, prenez contact avec la Mairie pour savoir si vous remplissez les conditions pour l'obtention d'une subvention.

Pour les zones d'urbanisation dense (centre bourg, cours de Fublaine), il est conseillé de négocier un report des travaux, dans l'attente de la mise en place du Schéma Directeur d'Assainissement. Vous serez régulièrement informer de l'avancement du dossier.

Dans tous les cas, nous vous invitons à avoir un comportement courtois avec le technicien de la SPANC Mr GERMOND, qui œuvre avec compétence et compréhension.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU de Sainte Thorette a été validé le 06 février 2008. Aujourd'hui, il doit être révisé pour prendre en compte de nouvelles directives, notamment la notification des zones humides et zones NATURA 2000. Cette mise à jour nécessite un investissement important; la commune a déjà entamé la procédure et pris contact avec Mr OUHAYOUN, architecte. Compte tenu de la loi NOTRe, la commune attend avant de procéder à sa révision.
LE PLU, dans sa version actuelle, est consultable en Mairie.

ANNUAIRE UTILE

Numéros d'urgence

Organisme		téléphone
Samu		15
Pompiers Rue Maurice Gorse - 18500 Mehun-sur-Yèvre		18 02 48 57 29 90
Gendarmerie 23 av Raoul Aladenize 18500 Mehun-sur-Yèvre		17 02 48 23 28 10
Centre anti-poison	Angers Paris Rennes	02 41 48 21 21 01 40 37 04 04 02 99 59 22 22
Centre Hospitalier Général Jacques Cœur - 145 avenue François Mitterrand 18000 BOURGES		02 48 48 48 48
Hôpital de Vierzon - 33 rue Léo Mérigot B.P. 237 18012 Vierzon		02 48 52 33 33
Clinique Guillaume de Varye - 210 rte Vouzeron 18230 St-Doulchard		0 826 39 99 08
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) - 6 place de l'église - 18120 PREUILLY		02 48 51 30 08
Enfance maltraitée		119
Enfants disparus		116 000
Femmes battues		3919
Sida info service		0 800 840 800
Drogue info service		0 800 23 13 13
Appel d'urgence européen		112
Services aux malentendants		114
Accueil sans Abri / Urgence sociale		115
Taxi - Taxis LINARD - 6 chem Perche 18500 Mehun sur Yèvre - Taxi MINIMES - 17 all Ferme18230 Saint Doulchard - Taxi Richard-Naruc - 38 Bis r Croix Moreau 18100 VIERZON		02 48 66 43 77 06 63 44 37 84 06 30 56 32 62
Éclairage public (dépannage) ERDF (Électricité Réseau Distribution France)		09 72 67 50 18

Adresses utiles

Organisme	téléphone
ADMINISTRATION	
Maison des solidarités (DSCS) 14 rue Agnès Sorel 18500 Mehun/Yèvre	fax : 02 48 57 25 02
Mission locale, service emploi (Mairie) - pl. Jean Manceau 18500 MEHUN SUR YEVRE	02 48 57 06 24
Cadastre Centre Condé 2 rue Victor Hugo 18013 Bourges Cedex	02 48 27 18 30
Caisse d'Allocations Familiales 21 Bd de la République 18000 Bourges	0 810 25 18 10
C.P.A.M. du Cher 21 Bd de la République 18000 Bourges	0 820 90 41 80
A.R.S (Agence régional de santé) 6, place de la pyrotechnie BâtD 2ième étage 18023 BOURGES Cedex	Tél : 02 38 77 33 00 fax : 02 48 20 57 57
Direction des services fiscaux 2 Bd Lahitolle 18000 Bourges	02.48.69.71.71
D.D.T. (direction départ. des territoires) - 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 - 18019 Bourges Cedex	02 34 34 61 00
ERDF (réseau électrique) ouverture compteur	09 73 02 60 66

Organisme	téléphone
dépannage	09 69 32 18 71
GRDF (réseau gaz) ouverture compteur dépannage	09 73 02 60 66 09 69 36 35 34
VEOLIA eau (réseau eau) Route de Saint-Florent, 18340 Levet	02 48 25 14 51
Pole Emploi - 111 av Prospective - 18022 BOURGES CEDEX	3995
Orange 5 r Edouard Branly - 18000 Bourges	10 14
Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) - 2 r Victor Hugo 18000 BOURGES	02.48.27.10.10
Mairie Sainte Thorette- Route de Mehun 18500 Sainte-Thorette	02.48.57.34.45 fax : 02.48.57.12.83
Centre des finances publiques - 2 r Victor Hugo 18000 BOURGES	02 48 27 17 17
Préfecture du Cher Place Marcel Plaisant 18014 Bourges Cedex -standard -carte grise - permis	02.48.67.18.18 02 48 67 35 98 02 48 67 35 61
La Poste 3 rue Catherine Pateux 18500 Mehun-sur-Yèvre	36 31
Sous - Préfecture de Vierzon 9 route de Massay 18100 Vierzon	02.48.53.04.40
U.R.S.S.A.F 4 esplanade du Prado 18000 Bourges	39 57
Associations d'aide à domicile :	
ADHAP Services (Aide à Domicile Hygiène et Assistance aux Personnes) - 35 av 11 Novembre 1918 - 18000 Bourges	02 48 658 658
Fédération Départementale De L'Aide A Domicile En Milieu Rural - 17 A r Fontaine de Fer, 18000 BOURGES	02 48 24 03 07
Journal	
le Berry Républicain - 1 r du Général Gustave Ferrié 18000 Bourges Correspondant Nadine GRANJEAN (Mehun sur Yèvre)	02 48 27 63 63 Nadine.grandjean18 @orange.fr
Conseils Départemental et Régional	
Conseil Départemental - 1, Place Marcel Plaisant 18023 Bourges Cedex	02.48.27.80.00
Conseil Régional - 9 rue Saint Pierre Lentin 45041 Orléans Cedex 1	02.38.70.30.30 info@regioncentre.fr
Conseillers Départementaux : Sophie BERTRAND et Bruno MEUNIER (canton de Mehun sur Yèvre)	02.48.57.30.25
Député : M. N.SANSU hôtel de ville, 7 av. de la République 18100 Vierzon	02 48 52 65 00
Sénateurs : M. F.PILLET et M. R.POINTEREAU : Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06	
Divers à Mehun sur Yèvre	
Géomètre - Expert : BLANCHAIS Philippe 1 av Pierre Sémard - 18500 MEHUN SUR YEVRE	02 48 57 33 14
Notaire : BLANCHET G., DEPOND G. et ROLLET J.-P. 52 bis av. Jean Châtelet 18500 Mehun-sur- Yèvre	02 48 23 02 50

Rédaction : Laurent GUILLAUD
Diffusion : Mairie de Sainte Thorette
Crédit Photos : Mairie de Sainte Thorette

Remerciements à tous ceux qui ont, de près ou de loin, participé à la rédaction de ce guide.

Logo communal : œuvre du Tauricien Alain BOUGELOT